

- Document à adresser par mail à la DSDEN : Service financier : i68finan@ac-strasbourg.fr
- Pièces à joindre au dossier : RIB et attestation d'assurance

PROJET PAC CONVENTION INTERVENANT INDEPENDANT

Entre :

Nom et prénom de l'intervenant :

Adresse postale :

Adresse mail :

N° SIRET (obligatoire) :

Et :

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Haut-Rhin
52-54, Avenue de la République 68017 COLMAR.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Nom, prénom :

Date de naissance :

Adresse mail intervenant :

Téléphone :

S'engage à se mettre à disposition de la DSDEN du Haut-Rhin, dans le cadre du projet ci-dessous.

Article 2 : Projet concerné

Nom du projet :

Ecole concernée :

Classe(s) concernée(s) :

Période d'intervention et date de fin :

Nombre d'heures d'intervention total :

Article 3 : Assurance-responsabilité

L'intervenant extérieur justifie d'une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile individuelle.

Nom de l'assureur :

N° de police :

Validité :

La responsabilité de l'intervenant extérieur peut être engagée si celui-ci commet une faute personnelle à l'origine d'un dommage subi par un élève.

Article 4 : Modalités financières

Le montant de la prestation s'élève à :

La DSDEN du Haut-Rhin s'engage à régler par mandat administratif les frais relatifs aux interventions effectuées sur présentation d'une facture établie au terme du projet et dont le montant correspondra à la somme allouée en commission.

La facture sera déposée sur le site de chorus pro : <https://www.chorus-pro.gouv.fr/>

Destinataire Etat : Siret 11000201100044 Code FAC 0000067

Le n° du bon de commande transmis par mail devra impérativement figurer sur la facture.

Le virement se fera sur le compte dont les coordonnées apparaissent sur le RIB joint.

Article 5 : Cotisations sociales.

L'intervenant s'engage à effectuer toutes les déclarations de charges consécutives à sa rémunération pour le projet décrit dans l'article 2 de ladite convention, auprès des différents organismes sociaux concernés.

Fait à

, le

L'Intervenant

La Direction de l'école

L'IA-DASEN du Haut-rhin